SAINT-LOUP : UN PAYSAGE FLUVIAL AUX PORTES DE NARBONNE
(étude d'impact archéologique)

par O. GINOUVEZ*, C. LABARUSSIAT**
et H. POMAREDES***

Projeter la réalisation d'un Centre d'Art et de Culture au lieu-dit Saint-Loup, commune de Narbonne, ne pouvait que déclencher une procédure de repérages préliminaires en une zone jusqu'alors reconnue comme sensible dans l'historiographie locale pour sa forte potentialité archéologique[1].

Deux adjectifs, suburbain et péri-fluvial, résument par eux-mêmes les caractéristiques topographiques essentielles du site de Saint-Loup et préfigurent d'emblée la nature des vestiges exhumés de son sous-sol (fig.1).

«Aux portes de la ville» est une expression que l'on peut associer de façon diachronique aux lieux faisant l'objet de cette étude. De la colonie romaine à l'agglomération contemporaine, Saint-Loup est demeuré un périmètre non urbanisé, zone d'influence dévolue à diverses activités annexes de la cité proche; son utilité dernière étant, deux fois l'an, celle d'un champ de foire.

Nous nous trouvons 500m au sud de l'amphithéâtre, ouvrage reconnu comme limite orientale de la ville du haut-empire. 800m nous séparent de l'enceinte élevée dans la seconde moitié du IIIe s. autour de cette même ville cependant résorbée et dès lors figée dans ce carcan défensif pour près de 700 ans[2].

Installé sur les terres séparant, via la lagune, Narbonne du littoral, le tènement de Saint-Loup se trouve de nos jours bordé au Sud par le canal de la Robine, voie d'eau aménagée à l'époque moderne sous forme de prolongement artificiel à l'écoulement des eaux de l'Aude, contrarié dés le début du XIVe s.

Si l'on reconnaît le fait que cette Robine reprend, à quelques dizaines de mètres près le dernier tracé du fleuve auquel elle a succédé, force est de restituer les occupations antiques et médiévales de Saint-Loup à même la berge gauche de l'Aude, à la merci donc des fluctuations d'un cours d'eau capable de coups de force dévastateurs : les textes en témoignent.

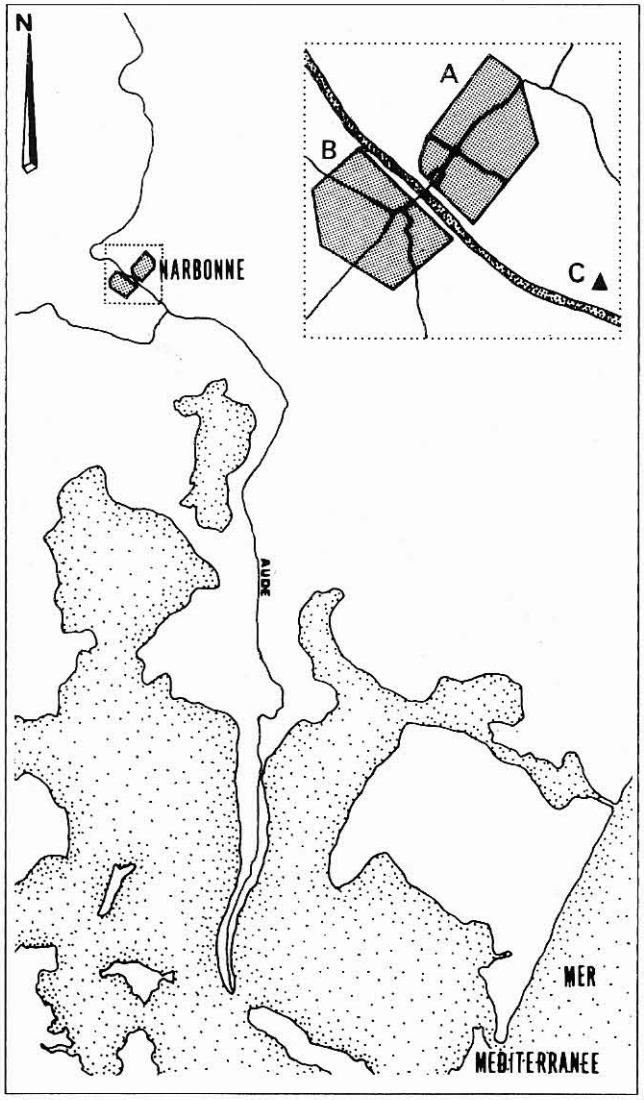

Fig. 1 — Carte de situation générale (échelle : 1,5 cm = 2 km).
En encart (échelle : 3 cm =1 km) :
A — emprise enclose dans la seconde moitié du IIIe siècle.
B — bourg enclos à la fin du XIe siècle.
C — site de Saint-Loup.

* 44, place Saint-Aphrodise, F-34500 Béziers.
** 3, impasse des Tuileries, F-34150 Saint-Jean de Fos.
*** ArchéOfactory, 1 place Charles de Gaulle, Loupian, F-34140 Mèze.

1/ Cette opération, montée par L. Ollivier (Service Régional de l'Archéologie), s'est déroulée en deux temps, du 7 au 18 janvier et du 15 juin au 15 juillet 1991. Elle a été menée par trois archéologues contractuels assistés en permanence d' une pelle mécanique municipale.

2/ Nous ferons à ce propos référence à l'article de J. Caille publié dans les Actes du *110e Congrès National des Sociétés Savantes (Recherches sur l'histoire de Montpellier et du Languedoc*, Section d'histoire médiévale et de philologie, tome II, 1986, p.57-96) et intitulé : Narbonne au Moyen Age, évolution de la topographie et du paysage urbain.

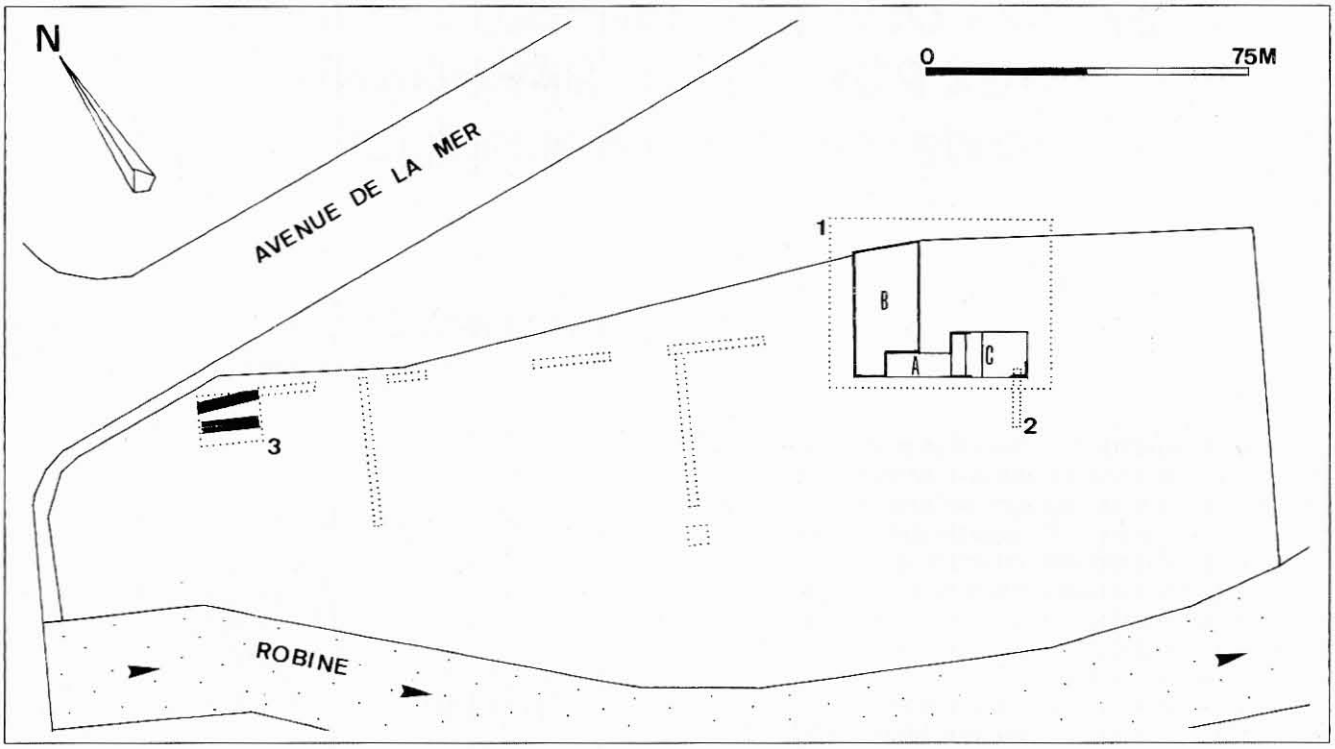

Fig. 2 — Emprise de la totalité des interventions effectuées : les secteurs numérotés de 1 à 3 correspondent, dans l'ordre, à la localisation des documents commentés.

En 1316, une crue provoque dans Narbonne la mort de cinquante personnes, la destruction de 300 maisons ainsi qu'un atterrissement suffisamment important pour être à l'origine d'un premier colmatage partiel du lit naturel[3]. Dans le même ordre d'idée, et pour anticiper sur la suite de notre propos, citons sans commentaires le contenu d'un devis conservé aux archives municipales de Narbonne et daté de l'année 1386 : «Prix-fait donné par le chapitre Saint-Just à Pierre Fabre et Pierre Cazals, marchands de Narbonne, pour la construction d'une digue à l'effet de garantir des atteintes de la rivière (Aude) les terroirs de Saint-Quintin, des stagnols et de Saint-Loup. La digue ou levée de terre devant être établie à la condamine du Fleix près de l'église de Saint-Loup et de là jusqu'à Cadariac»[4].

En différents points du gisement potentiel, couvrant près de 5000m^2, l'ouverture de tranchées a permis l'enregistrement de structures, de couches de sédiments donnant une illustration — parfois simplement ébauchée — des différentes solutions d'utilisation et d'adaptation des sols aux deux contraintes précédemment évoquées, l'une anthropique, l'autre naturelle.

Nous aborderons ces solutions à travers trois documents ponctuellement complétés de figures secondaires. Le premier, un plan, sera considéré comme une illustration apportée au caractère suburbain du site, les deux suivantes, des coupes, comme une illustration donnée à sa situation péri-fluviale.

Document n°1 (fig. 2) : Focalisons d'emblée notre attention sur le bâtiment A. Un faisceau d'observations — respect à son égard des aménagements ultérieurs, architecture soignée, orientation, nécropole contigüe (fig. 3) — tendent vers une assimilation de cette construction à un lieu de culte chrétien; plus explicitement, à l'*ecclesia S. Vincentii* mentionnée pour la première fois en 990[5] l'hagiotoponyme Saint-Loup sera accolé au vocable Saint-Vincent au cours du XIVe s. et ne le supplantera que dans la seconde moitié du même siècle. Au sein de trois tranchées, cette église en puissance, longue de 17m, large de 4m, a été appréhendée au Nord et à l'Ouest sous la forme de trois assises d'élevation issues de blocs de grès en grand appareil soigneusement agencés, où traces de feuillures, trous de levages et négatifs d'agrafes laissent augurer de récupérations sur un édifice antique. Mur gouttereau Sud et pignon Ouest ont quant à eux été reconnus dans deux tranchées d'épierrement comblées jusqu'à l'arase d'une semelle de fondation constituée de parpaings. Cet état de préservation lacunaire ajouté au effets du caractère ponctuel de notre démarche n'a pas permis la reconnaissance du parement interne du pignon Est, laissant ainsi dans l'incertitude — toujours dans l'éventualité d'un lieu de culte — la forme du vraisemblable mur de chevet, à savoir si celui-ci était plat ou s'apparentait à une abside incluse dans un bâti quadrangulaire.

3/ Les fluctuations répétées du niveau de l'Aude et certaines de leurs conséquences parfois désastreuses apparaissent clairement à la lecture de l'article de J. Caille (Fédération Historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon, Hommage à André Dupont, Montpellier, 1974, p. 27-38), intitulé : Les nouveaux ponts de Narbonne (fin XIIIe-milieu XIVe siècle): problèmes topographiques et économiques.

4/ Archives municipales de Narbonne, cote DD1667. Nous devons la connaissance de ce document ainsi que de celui concernant la bastide Saint-Loup à P.-H. Viala, archiviste auprès de la ville de Narbonne. Nous lui sommes très reconnaissants de son aide sans laquelle notre travail aurait été privé de précieuses perspectives.
Nous exprimerons la même gratitude à R. Sabrié pour sa collaboration ainsi que pour l'ensemble des données (bibliographie, indices de terrain...) qu'il a mis à notre disposition.

5/ Nous n'avons pu retrouver la référence d'archive de cette mention reconnue dans un article de P.-A. Février. Nous nous réfèrerons donc à : P.-A. Février et X. Barral i Altet, Topographie chrétienne des cités de la Gaule, Province ecclésiastique de Narbonne, VII, Paris, 1989, p.23.

Une autre imprécision liée à ce bâtiment A, inhérente en ce qui la concerne à la non-conservation de sols et l'absence de caractéristiques architecturales, réside dans sa date de fondation. Dans ce sens il faudra nous contenter, sur la base du mobilier recueilli dans le remblai « porteur » de l'ensemble et du mobilier issu de la tranchée de fondation du bâtiment B — accolé ultérieurement au bâtiment A — d'une fourchette chronologique large, calée entre le IXe et le XIVe s.[6]

Nous avons auparavant fait état du respect que les constructions survenues dans un second temps sur le site semblent avoir eu envers notre édifice en grand appareil jusqu'alors probablement isolé et jouxté de sa seule nécropole.

Cette impression de respect, peut-être à précéder d'une notion d'attraction, découle des choix d'emplacement adoptés par les constructions B et C, venues toutes deux prendre en partie appui sur les murs Ouest, Nord et Est du plausible sanctuaire.

La construction B s'apparente à un vaste quadrilatère irrégulier (460m^2) soigneusement bâti de blocs de calcaire coquillier en grand appareil. Une tranchée de reconnaissance intrusive a révélé une structuration de la surface ainsi délimitée sous la forme de niveaux de sol et de murs de refend. Nous ferons état, plus particulièrement, d'une pièce pavée de galets et munie d'un arc diaphragme, occupant l'extrémité Nord du quadrilatère. Cette pièce est représentative de la plus ancienne phase de fonctionnement rattachable à l'utilisation de notre architecture monumentale. Or, nous avons pu remarquer l'absence de chaînage entre le mur venant clore la calade au Sud et l'enveloppe en calcaire coquillier. Cette constatation n'est pas isolée. En effet, mis au jour sur son périmètre complet, le parement interne de cette enveloppe n'a nulle part présenté la trace d'un quelconque arrachement de mur de refend. Cette constatation laisse entrevoir, dans son état originel, un bâtiment prévu à l'image d'une clôture

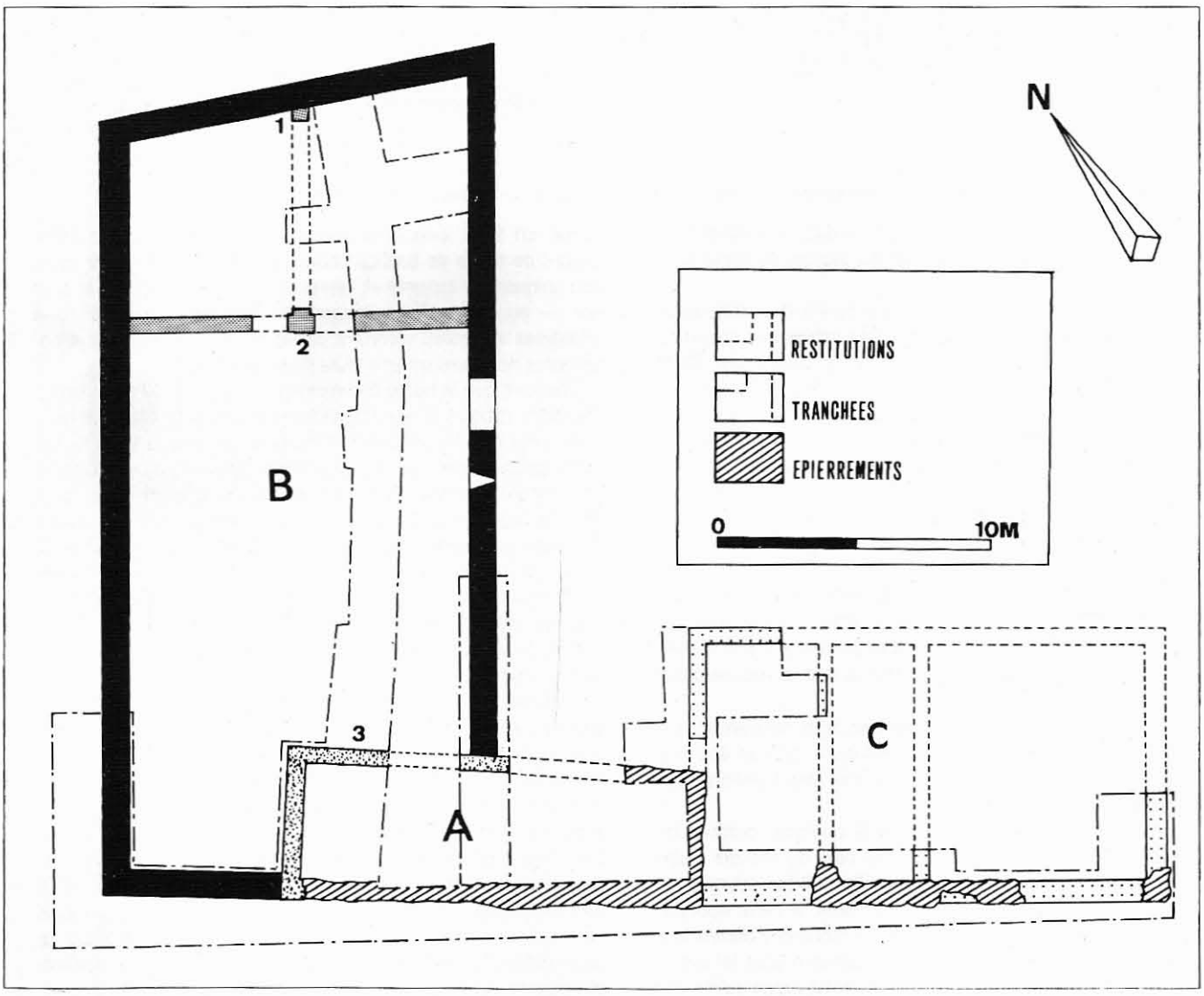

Fig. 3 — Saint-Loup : plan général des structures exhumés (bâtiments A, B, et C). Les maçonneries numérotées 1 (arc diaphragme) et 2, situent la pièce pavée de galets localisée dans l'enveloppe en grand appareil. En 3, emplacement de la portion de nécropole reconnue.

6/ Cette datation conventionnelle repose sur l'observation, au sein d'un lot majoritairement antique, de plusieurs fragments de céramiques médiévales issues d'une cuisson réductrice; fragments proposant la restitution de formes à profil globulaire, dont une — seul cas observé — est associée à une lèvre éversée vers l'extérieur.

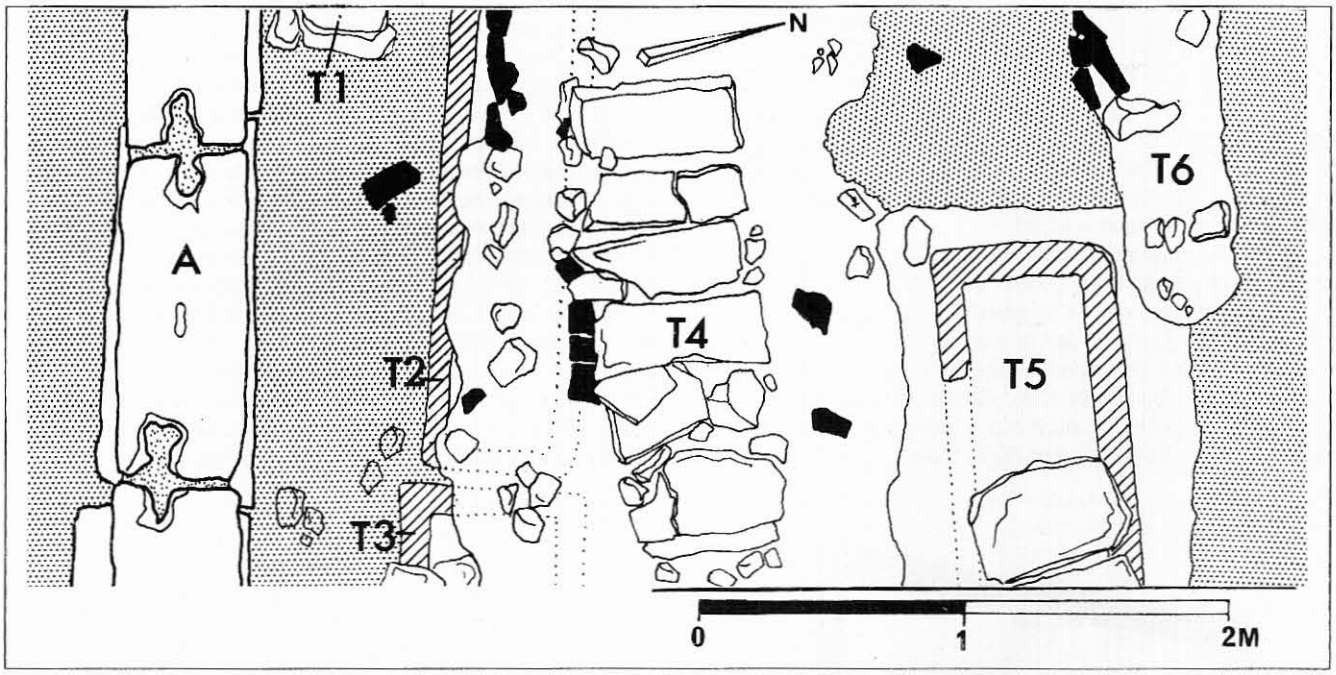

Fig. 4 — Portion de nécropole (coffres et sarcophages réemployés) localisée au pied du mur gouttereau nord du lieu de culte vraisemblable (A).

massive — fortifiée serions-nous tentés de dire — délimitant un espace vide et exempt, initialement du moins, de toute subdivision.

Au regard de l'homogénéité architecturale du bâtiment B, l'ensemble C apparaît comme une mise en oeuvre improvisée de matériaux divers, de modules variés, obtenus sans aucun doute de récupérations. La surface rectangulaire utilisée (300 m^2) est cloisonnée par deux murs de refend parallèles aux deux murs pignons. La stratigraphie de ce lieu d'occupation, lue à nouveau dans une tranchée intrusive, est apparue sous la forme d'une superposition de recharges, épaisse d'un mètre environ, comprenant à la fois remblais et sols de terre.

A propos de ces deux constructions une nouvelle difficulté de datation se fait sentir ne permettant, encore une fois, qu'une situation chronologique imprécise. L'unité B, seule structure du site à être conservée en semi-élevation, ne semble pas antérieure au XIVe s. et apparaît de fait comme postérieure à l'unité C, associée quant à elle aux mêmes terminus que le bâtiment sur lequel elle est venue s'adosser[7].

Aborder l'essai d'interprétation de ces deux nouveaux périmètres, couvrant respectivement, rappelons-le, 300 et 460 m2, demandera en préalable un rapide «survol» des mentions textuelles afférentes à notre site.

A la suite de la mention initiale de 990, quelques citations laconiques n'offrant d'autre information que celle du vocable maintenu au lieu de culte jalonnent les Xe-XIIIe s. Il faut attendre le XIVe s. pour acquérir de nouveaux éléments. A cette époque, Saint-Loup remplace, nous l'avons vu, la précédente dédicace à Saint-Vincent. Si la répercussion topographique d'un tel changement demeure impossible à mesurer, nous noterons qu'elle coïncide, en 1352, avec la première allusion à une «bastide Saint-Loup»; ce terme de bastide changeant l'image d'un lieu à vocation uniquement cultuelle et funéraire — du moins peut-on le penser — pour celle d'une occupation diversifiée où de probables initiatives agricoles viennent cohabiter avec les activités antérieures de nature somme toute plus spirituelle[8].

Sachant que le terme de bastide n'est plus, au XIVe s., exclusivement réservé à la désignation de certaines villes neuves, mais peut également qualifier un type de maison forte rurale, dans quelle mesure un pont peut-il être lancé entre ce qualificatif et l'une des structures appréhendées sur le terrain? Avant toute réponse prenons deux faits en compte. Le premier est la lacune de notre vision archéologique, par trop rapide sur le plan vertical, d'où certaines imprécisions chronologiques, et trop ponctuelle sur le plan horizontal, d'où une méconnaissance de l'exhaustivité des vestiges enfouis. Le second est la difficile sinon impossible évaluation du temps écoulé entre la première mention d'un édifice et sa date de fondation.

Concrètement donc, l'une des deux aires B et C correspond-elle à la bastide Saint-Loup ? Avec une part de subjectivité cependant nuancée d'un recoupement dans les datations données par les textes et le terrain mais aussi de concordances architecturales plausibles entre le terme de bastide et l'observation d'un enclos massif de blocs en moyen appareil, nous rapprocherons cette bastide du bâtiment B (petite colonie de peuplement installée sur des terres recemment gagnées sur le fleuve?) et suggèrerons, à titre d'hypothèse, un lien éventuel entre la fonction de la seconde construction et sa proximité immédiate de l'Aude — entrepôt pour les marchandises remontées par le fleuve et destinées à l'approvisionnement de la ville, simple entrepôt agricole ?

7/ Le *terminus post quem* accordé au bâtiment B repose sur la présence, dans le comblement de l'une de ses tranchées de fondation, d'un fragment de céramique uzegeoise à pâte glaçurée — forme non-définissable. Les deux terminus proposés pour le bâtiment C sont fondés quant à eux sur le mobilier recueilli dans les différentes couches recoupées par la tranchée effectuée dans son espace interne; soit des fragments de céramiques grises médiévales de formes indéfinissables. A noter seulement la présence de deux bord, l'un muni d'une lèvre éversée vers l'extérieur, l'autre d'un départ de anse rubanée.

8/ Archives municipales de Narbonne, cote AA111.

Avoir introduit le commentaire portant sur ce premier document par un jugement sur sa qualité d'illustration du caractère suburbain du site peut paraître étonnant à ce stade de notre commentaire. En effet, en quoi les trois bâtiments repérés évoquent-ils le voisinage de Narbonne? Ils l'évoquent en fait dans la mesure où ils marquent la continuité d'une occupation liée quant à elle de façon intrinsèque à la proximité de l'agglomération.

Il ressort en effet que le périmètre englobant le tènement de Saint-Loup a, conformément à sa situation topographique, très tôt été voué à l'implantation d'une nécropole périphérique à la colonie romaine. Dans les années 40, «tombes et épitaphes appartenant à un cimetière païen» ont été découvertes 250m au Nord/Ouest des deux parcelles appréhendées en 1991[9]. La perpétuation dans l'Antiquité tardive de cette activité funéraire précoce est en premier lieu insinuée par le contenu d'une inscription relevé au XVIIIe s. dans les murs de la chapelle Saint-Loup; texte informant le fidèle de la présence en ce lieu du corps de l'évêque Rusticus, entre autres témoignages connu par le linteau dédicatoire de sa nouvelle cathédrale achevée en novembre 445.

La localisation de la sépulture de Rusticus, mort en 461, n'a jamais été vérifiée sur le plan archéologique. Cette lacune ne peut cependant remettre en doute la continuité paléochrétienne du cimetière Saint-Loup. Il pourrait en être ainsi si une épitaphe datée de 541 n'avait été recueillie au XVIIIe s. aux abords de la chapelle désaffectée et si nous n'avions mis au jour, lors de notre étude, de nombreux fragments atypiques de sarcophages de marbre ainsi que l'angle supérieur droit d'une nouvelle épitaphe, gravée d'une croix monogrammatique, le tout hors-contexte (fig.5)[10].

Les sondages entrepris cette année n'ont entraîné l'enregistrement d'aucune unité stratigraphique in situ rattachable à la fin de l'Antiquité ou au très Haut Moyen Age. Au regard du caractère essaimé des fenêtres stratigraphiques réalisées, le fait ne peut prêter à conséquence. Nous considèrerons donc l'ensemble

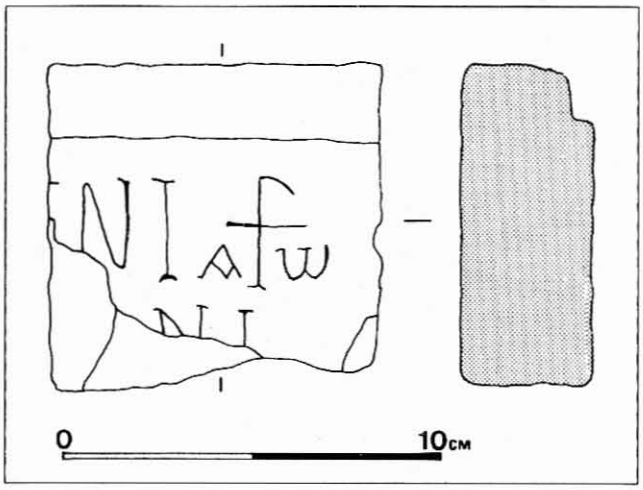

Fig. 5 — Fragment d'épitaphe en marbre blanc.

chapelle/nécropole repéré dans nos tranchées comme l'expression d'une pérennité de démarches cultuelles et funéraires paléochrétiennes cependant non localisées.

A l'encontre d'autres sanctuaires situés originellement en marge de l'agglomération romaine tardive, la basilique Saint-Paul-Serge par exemple, Saint-Loup ne sera jamais rattrapé par l'urbanisation croissante de la ville médiévale et n'accèdera pas à la fonction paroissiale. Jusqu'à sa destruction en 1759, pour cause d'insalubrité, il demeurera un simple lieu de culte rural probablement dévolu à la desserve du petit groupement fondé à ses abords, ainsi qu'au déroulement virtuel de rogations annuelles.

Document n°2 (fig. 6) : Ce document, à l'instar du n°3, concerne rappelons-le le caractère péri-fluvial du site. La coupe présentée dans son état exhaustif est dissociée en quatre phases (1, 2, 3, 4) correspondant chacune à une étape de berge enregistrée. Leur superposition permet de mesurer les modifications naturelles et anthropiques d'un paysage fluvial durant le Moyen Age. Nous regretterons de ne pouvoir associer ces mutations topographiques à une chronologie précise. Il faudra en cela accepter à nouveau le repère d'une fourchette large couvrant les IXe-XIVe s.[11]

Phase 1 : sur un sol de limons purs apportés par le fleuve est construit un bâtiment — *cf.* bâtiment C/document n°1 — appréhendé dans son mur gouttereau Sud. Au pied du parement externe de la maçonnerie est aménagée une aire de circulation, large de 2m, constituée d'une indurée soutenue au Sud par une structure de petits moellons bruts. Ce chemin est bordé, toujours au Sud, par un talus assimilable à un premier état de berge, le premier rencontré.

Phase 2 : à un léger exhaussement du sol à l'intérieur de l'espace habité s'oppose, à l'extérieur, une avancée artificielle des terres vers le Sud. Un important atterrissement large de près de 5m et contrebuté par un mur de blocs parpaings vient annihiler le profil de la berge précédente. L'aire de circulation observée en phase B semble préservée, tandis qu'un probable fossé de drainage est creusé sur le périmètre Nord de l'aire nouvellement remblayée.

Phase 3 : une alternance alluvions/limons rapportés entraîne une surélevation des sols extérieurs au bâtiment, toujours occupé. Le fossé de drainage est comblé. L'aire de circulation est condamnée. Une nouvelle berge dépourvue apparemment de soutènement vient prendre place un mètre environ au Sud de la précédente.

Phase 4 : Une puissante couche de limons purs (consécutive à la crue de 1317 ?) vient radicalement modifier la topographie des lieux. Le lit du fleuve paraît colmaté, du moins dans sa portion observée en coupe. Les derniers sols de la phase D sont recouverts, tout comme une couche d'effondrement de toiture insinuant à l'intérieur du bâtiment un abandon déjà ancien. Deux

9/ Cette information est donnée dans M. Gayraud dans *Narbonne antique des origines à la fin du IIIe s.* (Suppl. 8 à la *R.A.N.*), Paris 1981, p.317. Cf. également J. Jannoray dans *Gallia*, 4, 1946, p.360-361.

10/ L'épitaphe datée de 541, dite de Panelope, a été mise au jour lors de «fouilles» entreprises au XVIIIe s. dans le but de vérifier la présence du corps de l'évêque Rusticus, présumée de l'inscription *Orate pro me Rustico vestro*, lue sur une table de marbre à l'intérieur de la chapelle. Se reporter à A. Grenier, *Carte archéologique de la Gaule romaine*, fasc.XII, Paris 1959, p.54.

11/ Cette fourchette chronologique, à l'instar de celles justifiées en notes 6 et 7, résulte de l'observation de fragments de céramiques grises médiévales recueillies dans l'ensemble des unités stratigraphiques individualisées.

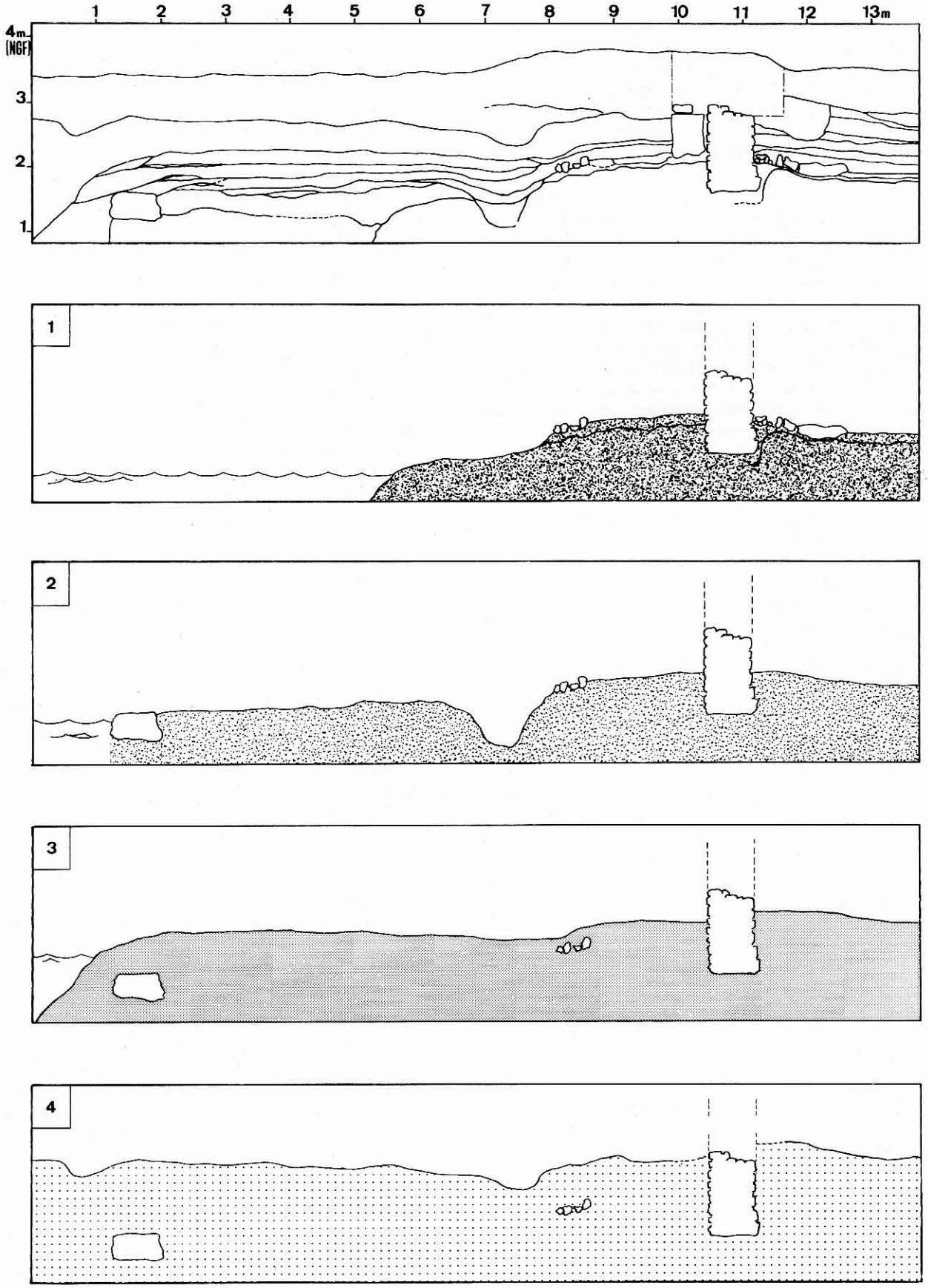

Fig. 6 — Saint-Loup 1991 : coupe Nord-Sud. Etats de berges médiévaux.

fossés creusés à la surface de ce dernier apport de l'Aude vont dans le sens d'une mise en culture des nouveaux sols.

Cette coupe illustre donc à différents stades un processus d'atterrissement de surfaces inondées ou inondables, en zone fluviale.

S'il ressort clairement que l'action de l'homme conjuguée à celle des eaux, par limons interposés, a entraîné vers le Sud une déviation du fleuve au moins proportionnelle à la rectification progressive de sa rive gauche dans la même direction, il demeure cependant impossible de mesurer l'impact réel de telles modifications sur la configuration du cours d'eau. De même ne pouvons-nous envisager le contexte hydro-morphologique ayant précédé chacun des apports anthropiques de matériaux. Ainsi le remblai observé en phase 2 émane-t-il d'un choix de modifier le tracé du cours d'eau, ou résulte-t-il d'une décision visant à tirer profit d'événements naturels préalables, tels un déplacement voire un colmatage ponctuel du lit d'écoulement — suite à une éventuelle crue, comme il semble que tel ait été le cas en phase 4 — pour assainir et mettre de niveau les espaces détrempés ainsi libérés ?

La seconde éventualité n'est pas invraisemblable. Nous nous trouvons en effet au sein d'une zone de basse-plaine alluviale sans doute assimilable dans l'Antiquité et le Moyen Age à un vaste delta marécageux où les fluctuations horizontales et verticales du fleuve devaient être fréquentes.

Un sondage mécanique réduit, ouvert une centaine de mètres au Sud/Ouest de notre axe de coupe, a donné quelques arguments stratigraphiques à cette impression de mobilité des paysages liquides aux portes même de la ville. Sous une épaisse couche de limons purs, équivalente à celle venue en phase 4 sceller les précédents niveaux d'occupation, a été enregistrée une double alternance de sédiments limoneux bruns chargés de zostères — plante de prairies sous-marines — et de sables grossiers mélés de fragments céramiques du XIVe s., démontrant le passage répété d'une situation lagunaire à une situation fluviale[12].

Quelle qu'ait été la conjoncture située au point de départ de chacune des variations anthropiques de la ligne de «rivage», les faits matériels sont là et s'accordent bien à la vision historique de l'intérêt porté par l'homme médiéval aux zones localisées en bor-

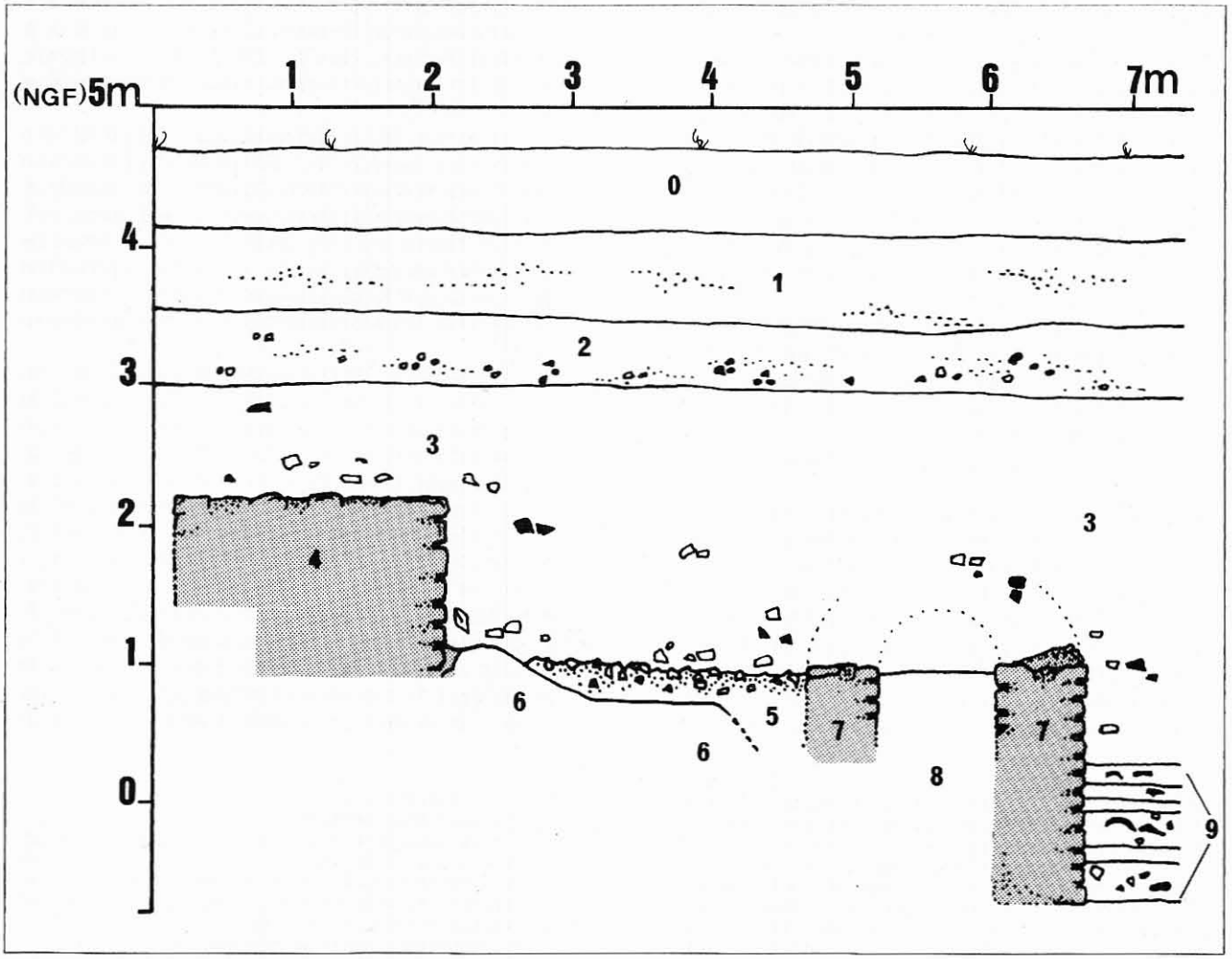

Fig.7 — Saint-Loup 1991 : coupe Nord-Sud. Structures des berges antiques.

12/ Nous devons cette déduction au professeur P. Verdeil, présent lors du terrassement mécanique. Qu'il soit ici remercié pour nous avoir fait partager son expérience des problèmes hydrologiques du littoral narbonnais.

dure de cours d'eau. Dans son ouvrage consacré aux villages des Xe-XIVe s. en Bas-Languedoc, Monique Bourin témoigne, en aval de nombreuses références textuelles, des efforts entrepris dès le XIe s. pour gagner des espaces agricoles sur ces terres fertiles (ce qu'elle dénomme « une tentative d'intégration aux terroirs cultivés »)[13].

Sans entrer dans le débat encore ouvert sur les capacités portuaires de l'Aude au débouché oriental de son contact avec l'agglomération, nous noterons enfin que les aménagements de berges reconnus dans les quatre "instantanés" de notre document n'ont rien de monumental et n'apparaissent pas appropriés à l'accostage de navires de haute-mer; d'embarcations légères tout au plus.

Document n°3 (fig.7) : Cette dernière illustration est issue d'un sondage, toujours mécanique, ouvert une centaine de mètres à l'Ouest des deux précédents lieux d'observation.

Les techniques utilisées dans le repérage ponctuel de cette partie occidentale du site n'ont pas autorisé une lecture complète de toutes les étapes stratigraphiques rencontrées mais ont cependant admis la restitution d'un nouveau processus de colmatage de bas-fonds fluviaux.

L'état initial d'anthropisation enregistré s'apparente à une substruction large de 1,90m, bâtie de petits moellons dressés et régulièrement assisés (n°4 sur la figure), le tout coffré dans un limon brun de texture très pure[14]. Le périmètre Sud de cette structure, antérieure ou contemporaine de la fin du IIe s. ap. J.-C. d'après le mobilier recueilli dans le comblement résiduel de sa tranchée d'épierrement ainsi que dans la puissante couche d'abandon couvrant l'ensemble (n°5), est occupé par deux nouvelles substructions linéaires (n°7) délimitant un négatif large de 80cm et rempli d'un limon argileux compact (n° 8).

Au pied du parement extérieur de la maçonnerie bordant au Sud ce problable collecteur ont été dénombrées, à une profondeur de 5m sous la surface actuelle, six couches sableuses à argilo-limoneuses de couleur brune à noirâtre (n°9), plus ou moins chargées de matériel et consécutives sans nul doute possible à une succession de dépôts fluviatiles d'époque antique (Ier s. av.-IIe s. ap. J.-C).

Le contexte de cette intervention en milieu amphibie et instable n'a pu permettre la lecture correcte des niveaux venus sceller ce premier ensemble[15]. Ainsi avons-nous pu uniquement noter que ceux-ci étaient purs en apparence et exempts de toute maçonnerie. En fait, seules les unités stratigraphiques situées au dessus de la nappe ont pu être correctement considérées. Au nombre de deux si l'on excepte la couche arable superficielle, elles correspondent à deux apports superposés retrouvés sur l'emprise totale du sondage. Le premier (n°1) est un remblai datable entre le Xe et le XIVe s. Le second (n°2) est un dépôt naturel de limons, abordé par ailleurs en d'autres points du gisement (*cf.* document n°2 / phase 4) en possible liaison avec la crue de 1317.

Nous voilà donc en présence d'un état de berge, à la seule différence près que les moyens mis en œuvre pour marquer dans ce cas précis la ligne de rivage sont maçonnés et tendent, pour ce qui est de la substruction large de 1,90m, vers un caractère monumental.

Au sein de l'ensemble abordé, un mur a une double fonction. D'une part il borde au Sud un couloir d'écoulement, d'autre part il matérialise une rive à l'image d'un mur de quai. L'usage du terre-plein supérieur à cet ouvrage ne peut être qu'envisagé de façon hypothétique. Nous serions ainsi tentés de lui restituer l'utilité d'un espace de circulation longeant le plan d'eau au pied de l'importante construction localisée au Nord sous la forme de sa fondation coffrée.

Outre le mobilier recueilli dans le comblement de la tranchée d'épierrement de cette dernière maçonnerie, un second fait nous situe dans une ambiance architecturale antique. En 1980, deux maçonneries identiques et perpendiculaires à celles concernées par notre commentaire ont été mises au jour sous l'Avenue de la Mer, soit trente mètres au Nord de notre sondage. Or, l'espace séparant ces deux murs a livré de nombreuses pièces lapidaires de tradition romaine[16].

Cette découverte fortuite, confrontée aux résultats de notre propre intervention, laisse en conclusion présager la présence en ce point de la rive gauche de l'Aude, d'un ensemble monumental, voisin de l'amphithéatre et du Centre provincial, mais surtout contigu au fleuve. Notons que cette dernière relation de nature topographique n'est pas suffisante pour avancer l'éventualité d'une installation portuaire; d'autant que la présence d'un port maritime à l'entrée de la ville de Narbonne n'est pas un fait considéré comme acquis[17].

Cette impossibilité à identifier les structures exhumées n'enlève rien à l'intérêt du document n°3. Avoir localisé en ce point du site un état de berge d'époque romaine apporte en effet un argument supplémentaire à la restitution d'un processus de modification de paysage. Si nous avons choisi de transposer ce phénomène en deux illustrations (n°2 et n°3), les relevés effectués dans l'ensemble des tranchées réalisées confirment la notion, amorcée dans le document n°2, d'une progression diachronique des terres vers le Sud-Est, au détriment de zones inondées. Certes, les coupes obtenues dans ces sondages linéaires ne présentent pas une construction stratigraphique identique à celle abordée dans ce dernier document mais toutes avouent, pour la période médiévale, un mouvement horizontal et vertical des sols gagnés sur l'eau voire sur des «paluds» insalubres. La ligne de

13/ Monique Bourin-Derruau, Villages médiévaux en Bas-Languedoc : genèse d'une sociabilité (Xe-XIVe s.), t. 1, Paris, 1987, p.171.

14/ Située au même niveau que la nappe phréatique, l'arase de la maçonnerie a pu être repérée sur une longueur de quinze mètres environ.

15/ Ce sondage n'aurait pu être mené à bien sans l'aide technique de l'association ANTEAS que nous tenons à remercier en la personne de son président J.-M. Falguéra. Atteignant le niveau supérieur de la nappe phréatique nous avons procédé par l'intermédiaire de la pelle au creusement d'un puisard — profond de 7 m. —dans un angle de notre sondage (12 x 12 m. en surface). Ce puisard était destiné à recueillir tout d'abord les eaux issues de cette nappe et à permettre par une pompe leur rejet dans le canal de la Robine. Au fur et à mesure de notre progression en profondeur les unités stratigraphiques mises au jour ont été «nettoyées» au moyen d'eau claire provenant du canal par le biais d'un second pompage inversé par rapport au précédent; l'eau usée étant dirigée vers le puisard permettant son évacuation. Il est clair qu'une telle méthode d'investigation ne permet pas une observation exhaustive de toutes les unités stratigraphiques dégagées, en particulier si celles ci correspondent à des sols de terre ou des structures en matériaux périssables. Elle doit être simplement considérée comme un palliatif, rentable au demeurant, évitant en milieu amphibie l'usage de batardeaux, matériel trop couteux pour être utilisé lors d'une intervention aussi courte que l'est une étude d'impact. Précisons que notre démarche nous a autorisé l'observation relativement correcte de niveaux situés près de cinq mètres sous le sol actuel et 2,60 m. sous la nappe.

16/ *Cf.* l'annexe de M. et R. Sabrié et de Y. Solier.

17/ Selon M. Gayraud, s'il existait un port fluvial à Narbonne, le véritable port maritime se trouvait dans les étangs. Ce n'étaient donc pas les navires de haute-mer qui arrivaient près de la ville mais des embarcations légères – barques, radeaux ou chalands – qui convenaient mieux au caractère capricieux du fleuve. Se reporter à M. Gayraud, *op. cit.*, p. 524.

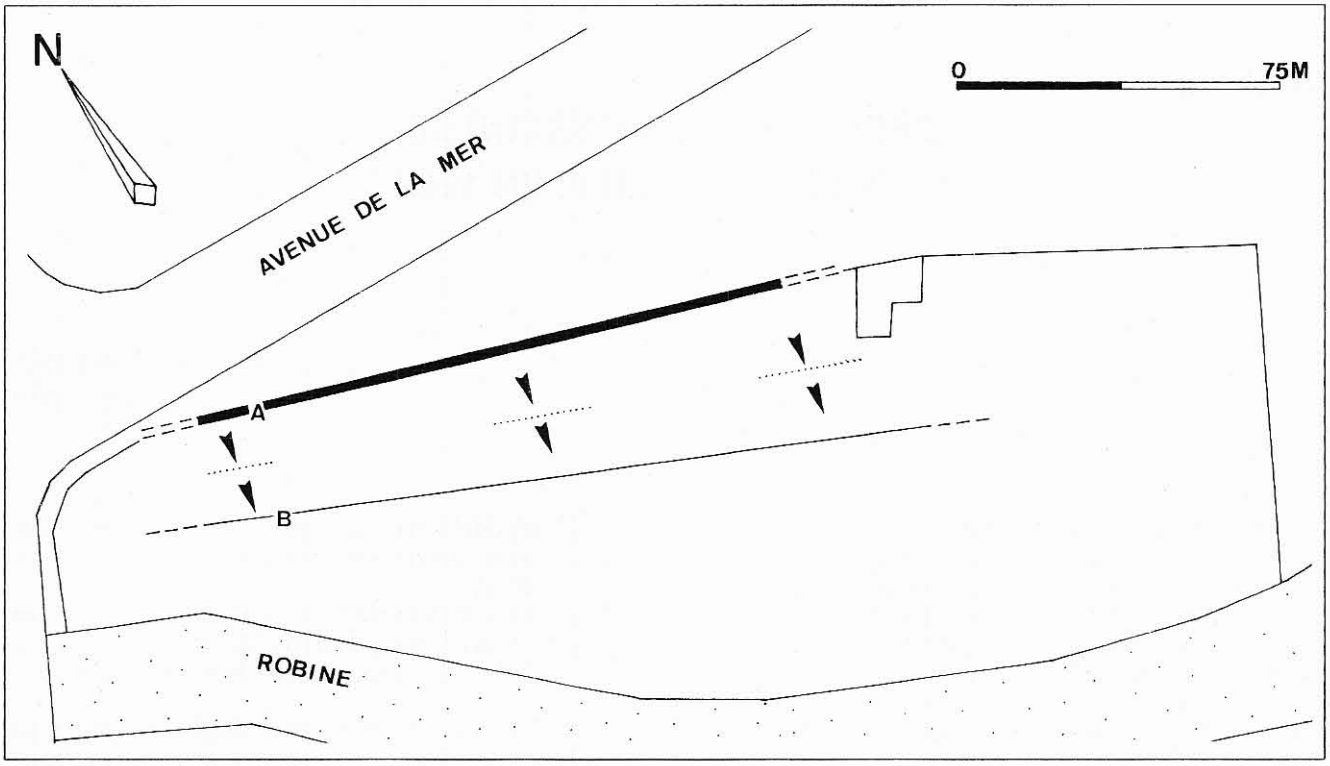

Fig. 8 — Hypothèse de restitution des avancées diachroniques de la berge gauche de l'Aude. A : berge antique; B : berge médiévale tardive.

rivage antique pourrait alors être superposée à l'actuelle limite des parcelles n°154 et 155, elle-même superposée au tracé suivi par notre substruction monumentale (fig. 8).

En conclusion, les informations que nous venons d'exposer et de commenter, dans la mesure du possible, souffrent de lacunes flagrantes. Si concilier le souci d'effectuer des sondages ponctuels et rapides et celui d'obtenir des observations fiables est un exercice difficile mais rentable pour envisager la potentialité d'un site, les résultats acquis sont cependant difficilement synthétisables dès lors que le dit site couvre une grande surface, rendant les équivalences stratigraphiques difficiles à évaluer.

Dans la mesure où l'enquête préliminaire entreprise ne sera suivie d'aucune fouille extensive (les bâtiments projetés du Centre d'Art et de Culture ne viennent menacer aucune des unités construites enfouies), nous avons choisi de publier ces informations avec leurs déficiences, souhaitant que le parti-pris de pointer notre attention sur trois documents ait cependant quelque peu pondéré la difficulté à appréhender le site de Saint-Loup dans sa globalité et réussi à donner une illustration du caractère complexe et pourtant si original du paysage qui l'a environné et influencé au cours des siècles.